VILLE DE
VAUVERT
République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction Générale
D-2609-004768

ARRÊTÉ n° 2026/09/1748

Objet : Délégation de signature accordée à Madame Mélissa COLOMBAUD, responsable pole accueil de la direction du service Education

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2122-19 et L.2122-20,

VU l'arrêté n°2026-02-0272 en date du 17 février 2026, portant intégration directe dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet Madame Mélissa COLOMBAUD, à compter du 1er mars 2026.

CONSIDERANT la nécessité d'accorder délégation de signature à Madame Mélissa COLOMBAUD dans un but de simplification des procédures administratives,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Mélissa COLOMBAUD, responsable pole accueil de la direction de l'Education pour les documents ci-après :

- Demande de devis facturation
- Visa des factures valant constatation du service fait
- Attestations diverses
- Courrier de relance aux familles (retard, facturation)
- Déclaration des aides aux temps libres auprès de la Caisse d'Allocation Familiale du Gard

Article 2 : Octroyée sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le maire, cette délégation ne fait pas obstacle au pouvoir du maire, de signer personnellement les pièces mentionnées à l'article précédent.

Article 3 : La direction générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 16 SEP. 2026

Le maire,

Nicolas Meizonnet

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- *son dépôt en préfecture le*.....16 SEP. 2026
- *sa notification le*.....
- *sa publication le*.....16 SEP. 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,
le directeur administratif des services,
Benoît Québre